

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur GRANJU (à Madame GRIMAL)
Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI, Monsieur ABBES

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.03.19

**CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE
SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES 2025**

(Rapporteur : Liliane Falcon)
Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville, habitat, logement

Suite à la signature du Contrat de Ville le 21 mai 2024, l'Etat accorde à l'organisme signataire, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, un abattement de 30 % sur la valeur locative servant de base à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements décrits ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250404-DEL_2025_03_19-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025 1

L'abattement de TFPB sur les patrimoines situés dans le quartier prioritaire permet aux bailleurs sociaux de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine ou de la qualité de service pour leurs locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier des Courbes de l'Albarine.

Cet abattement de 30 % de la base d'imposition est consenti pour l'année 2025.

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, les priorités à traiter sont les suivantes :

- **Priorité 1** : développer la médiation sociale pour améliorer la tranquillité résidentielle et lutter contre les phénomènes d'incivilités et de troubles de voisinage ;
- **Priorité 2** : Favoriser l'animation sociale, accompagner des actions issues des besoins des locataires ;
- **Priorité 3** : Avoir une meilleure gestion des encombrants, de la propreté et de prévention du vandalisme.

Les conventions sont valides pour l'année 2025, sur les bases d'imposition de l'année 2024.

Montant prévisionnel de l'exonération de TFPB 2025 basé sur les avis d'imposition 2024

	Programmes	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Dynacité	Rue du Dépôt	32 rue du dépôt	40	8 584 €
Dynacité	Sarrail	2-16 rue Girod de l'Ain	72	14 861 €
Dynacité	Noblemaire	Tour A-B-C-D Rue Gustave Noblemaire	132	26 994 €
Dynacité	Dimitriewsky	31-41 rue du dépôt	29	6 722 €
Dynacité	Rue Jean Emery	10-14 rue Jean Emery	30	5 414 €
Dynacité	Chemin du Dépôt	40-42 Chemin du Dépôt	4	906 €
Sous-total Dynacité			307	63 491 €
Semcoda	Sarrail	1-16 rue de l'Albarine	90	22 464 €
Semcoda	Reliquat 2024			10 127 €
Sous-total Semcoda			90	32 591 €
TOTAL			397	96 082 €

Le reliquat de 10 127 € de Semcoda s'explique par :

- Le décalage du recrutement en Juin de l'animateur de quartier (prévisionnel Janvier) ;
- L'annulation du projet Allo Renoverie ;
- Les difficultés techniques pour la réparation du portail de l'Albarine,
- L'amélioration notable de la propreté et des encombrants par rapport aux années précédentes.

Le reliquat est reporté en 2025 et fléché sur des actions concertées avec les collectivités territoriales : mise en place de la fourrière ; furetage ; diagnostic en marchant.

Programme d'actions prévisionnelles faisant l'objet de l'abattement TFPB – Année 2025

Axe	Action	Dépenses valorisées par Dynacité	Dépenses valorisées par la SEMCODA
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Chargé d'entretien Noblemaire - Gaïa	21 000 €	
Sur-entretien	Sur-entretien parties communes		1 500 €
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Adulte relais	9 400 €	4 600 €
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Animateur de quartier	8 000 €	6 000 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Conciergerie engagée	9 600 €	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Réparations suite aux diagnostics en marchant	3 000 €	2 300 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Enlèvement des épaves	2 300 €	2 500 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	1 000 €	5 000 €
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Banalisation de 2 garages pour Gestion des encombrants	1 200 €	
Sur-entretien ; gestion des déchets	Furetage		2 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Animations et nettoyages de quartier	4 000 €	2 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Théâtralité	4 000 €	
Sur-entretien	Réparations du portail vandalisé		3 000 €
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance		3 700 €
TOTAL		63 330 €	32 600 €

La Commission Municipale Politique de la Ville et Rénovation Urbaine, lors de sa séance en date du 1^{er} avril 2025 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 1^{er} avril 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

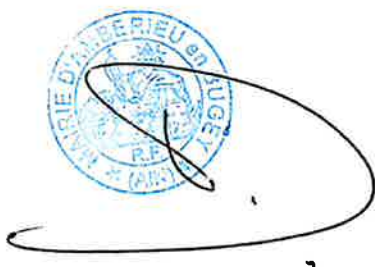
- 1. D'APPROUVER les conventions d'utilisation d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2025.**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et leurs avenants.**

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250404-DEL_2025_03_19-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025